

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1746

17 août 2007

SOMMAIRE

Acire S.A.	83767	Melete S.A.	83763
Asian Capital Holdings Fund	83805	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	83794
Azincour S.A.	83788	MK Gestion et Participation S.A.	83763
Caleche Holding S.A.	83805	Mustang Boch	83790
Carthesio Holding S.A.	83791	Paketet Holding	83766
Casanli	83791	Pandion Investment Holdings S.A.	83763
Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A.	83795	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	83790
Danir B S.A.	83766	Pearl Holding S.A.	83764
Danir C S.A.	83766	Pelican Media S.A.	83766
Danir D S.A.	83767	PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l.	83799
Defa Industrial Group S.A.	83768	Private Equity Selection International (PE- SI)2 S.A.	83801
Defa International S.A.	83768	Private Equity Selection International (PE- SI)2 S.A.	83806
DH Real Estate Iso S.à.r.l.	83795	Private Investment Capital Market & Equi- ties Holding S.A.	83799
Digitalents S.à r.l.	83779	Rajon S.à r.l.	83767
Emerald Advisory Services and Equity In- vestments S.A.	83796	RE Investments S.à r.l.	83767
Epsion Investments S.A.	83800	Saratoga S.A.	83764
Eurofins Environment Lux	83763	Saveurs S.à r.l.	83763
Fairway S.A.	83804	Schroder Property Investment Manage- ment (Luxembourg) S.à r.l.	83804
FGE	83793	Sitma Machinery International S.A.	83800
Fiduciaire du Kiem S.à r.l.	83768	Société Européenne de Promotion et de Développement Immobiliers S.A.	83801
First Business International S.à r.l.	83765	Société Financière Château Richelieu S.A.	83787
Fyr S.à.r.l.	83768	Sofair International S.A.	83808
Gemstone 1 S.à r.l.	83765	Stéftung Hëllef Doheem	83769
ID & A S.à r.l.	83799	Storebrand Alpha Sicav	83769
Immobilière de Contern S.A.	83800	Taarnet Luxembourg S.A.	83764
Immobilière de Contern S.A.	83762	The Mother Planet	83765
Immobilière de Contern S.A.	83762	TINOC société anonyme holding	83808
Immobilière de Contern S.A.	83800	Weather Capital Finance	83786
Immobilière de Contern S.A.	83800	World Artistic Agency S.à r.l.	83763
Immobilière de Contern S.A.	83762		
Intermediate Finance Europe II SICAR ..	83777		
Karikal S.A.	83764		
Light Industrial Holding	83762		
Mateus International S.à r.l.	83765		

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Le bilan de 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082217/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02669. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070090705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Le bilan de 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082215/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04949. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Le bilan de 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082220/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02668. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070090704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.497.

L'adresse professionnelle de Monsieur Laurent Bélik et de Madame Stéphanie Duval, gérants de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais la suivante:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Le siège social de LaSalle FRENCH INVESTMENTS, associé de la Société qui était au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a changé et est désormais le suivant:

41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007083011/2570/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

MK Gestion et Participation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass.

R.C.S. Luxembourg B 100.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juillet 2007.

*Pour copie conforme**Pour la société*

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007082565/231/14.

(070090642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Saveurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. World Artistic Agency S.à r.l.).**

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007082847/206/14.

(070090792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pandion Investment Holdings S.A., Société Anonyme,**(anc. Melete S.A.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 11 juillet 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007082851/206/14.

(070090955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007082561/272/12.

(070090668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Saratoga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.600.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083716/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05327. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Karikal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.597.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083717/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05324. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pearl Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.905.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083718/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05320. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Taarnet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083713/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05256. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

The Mother Planet, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.303.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083715/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05331. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Mateus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 93.315.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007083719/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05311. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

First Business International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 93.928.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007083720/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05299. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Gemstone 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.274.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083710/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10416. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Danir B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.687.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083724/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05283. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Danir C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.803.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083722/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05288. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Paketet Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 90.434.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007083723/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05328. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pelican Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083714/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05254. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Danir D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.688.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083721/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05294. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Rajon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.079.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2007083726/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05270. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Acire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 101.396.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007083727/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05265. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

RE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 115.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juillet 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007082530/202/12.

(070090730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083728/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05263. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 117.347.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083729/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05261. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Fyr S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 98.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083730/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05257. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Fiduciaire du Kiem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 80.232.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007082529/202/12.

(070090741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.027.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 14 mai 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Per Taalesen, demeurant professionnellement à 1, Filipstad Brygge, 0114 Oslo, Norway, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Trond Grande.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, du mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Robert Joseph Wood
- Monsieur Hans Aasnaes

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE SA, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Robert Joseph Wood, 1, Filipstad Brygge, 0114 Oslo, Norway

Administrateurs:

- Monsieur Per Taalesen, 1 Filipstad Brygge, 0114 Oslo, Norway
- Monsieur Hans Aasnaes, 1 Filipstad Brygge, 0114 Oslo, Norway

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE SA, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 27 juin 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

P. Tritz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir / Sous Directeur Principal

Référence de publication: 2007083008/1183/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Stiftung Hëllef Doheem, Fondation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg G 51.

COMPTES ANNUELS REVISES AU 31 DECEMBRE 2006

Proposition d'affectation du résultat 2006

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2007)

	€
Résultat de l'exercice 2006:	+ 2.730.687,32
Affectation du résultat en réserves:	+ 2.730.687,32
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00

Affectation définitive du résultat 2005

(approuvé par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2007)

	€
Résultat de l'exercice 2005:	- 532.439,35
Affectation du résultat en réserves:	- 532.439,35
Résultat de l'exercice après affectation:	0,00

Rapport de gestion 2006

Les activités de la fondation STÉFTUNG HËLLEF DOHEEM sont toujours en constante progression, bien que de façon plus modérée que les années précédentes. Ainsi, l'année 2006 fût marquée par une prise de recul générale qui s'est caractérisée par la stabilisation et la consolidation de nos activités principales d'une part, et par l'harmonisation et l'adaptation des structures organisationnelles et procédurales d'autre part. De plus, HËLLEF DOHEEM a mis l'accent sur le

développement de la qualité des services rendus et leur diversification, de même que l'intensification de partenariats avec les établissements hospitaliers et les centres de rééducation, qui s'est concrétisée par la signature de conventions de collaboration.

Durant l'année 2006, les collaborateurs étaient continuellement au centre de nos préoccupations par une approche active et structurée de développement et de formation continue. Dans cette visée, HËLLEF DOHEEM a mis en place un système performant d'encadrement et de tutorat pour les nouveaux collaborateurs, de même qu'un instrument d'évaluation, avec des composantes relatives aux attitudes, aux compétences, à des objectifs «SMART» et à la formation, et destiné à promouvoir le développement et la motivation des collaborateurs.

La sécurité, dans une approche globale tant à l'égard des clients, des collaborateurs, des bâtiments et des infrastructures informatiques, a été une priorité pour la fondation tout au long de l'année 2006.

Afin de mesurer et évaluer les résultats de l'implémentation et de la transposition du concept de soins et de la documentation de soins, la fondation a continué le projet «EQUALS (1)», en collaboration avec l'université Witten-Herdecke, et a procédé en 2006 à de nombreuses interviews avec les clients et collaborateurs, ainsi qu'à leurs évaluations et analyses. Cette démarche a permis de finaliser un instrument de mesure continu de la qualité.

Le concept de soins de la fondation a été complété par un concept spécifique pour les centres psycho-gériatriques, prenant en compte les particularités d'une prise en charge semi-stationnaire des clients.

A l'instar des années précédentes, les activités de HËLLEF DOHEEM ont continué à progresser, ce qui se traduit par une prise en charge de 15.000 clients distincts dans les activités traditionnelles assurance maladie et dépendance, représentant une croissance de 5%. Tant les activités spécialisées que les activités de proximité ont évolué de 5% et les activités téléalarme ont connu une progression de 13%. Ces évolutions vont de pair avec une progression du nombre de collaborateurs se franchissant au 31 décembre 2006 la barre des 1.400 collaborateurs ce qui représente une augmentation de 10%.

A la fin de l'année 2006, HËLLEF DOHEEM renseigne un chiffre d'affaires de € 59.287.202,64, représentant une augmentation nette de 10% par rapport à l'année précédente. Les prestations de service se composent essentiellement à raison de 76% de prestations fournies dans le cadre de l'assurance dépendance, dont les créanciers sont le Ministère de la Famille, les clients et majoritairement l'Union des Caisses de Maladie, et à raison de 18% de prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie.

Par analogie, les frais de fonctionnement s'élevant à la fin de l'année à € 10.426.633,96 et les frais salariaux se chiffrant à € 46.939.488,18, ont progressé ensemble de 9%. L'excédent des dotations de provisions sur les reprises de provisions se chiffre à € 416.871,-. Il s'en suit un net excédent du résultat d'exploitation de € 1.632.983,08 qui s'explique d'une part par la tranche indiciaire dont la tombée s'est produite plus tard qu'estimée, et d'autre part par les négociations en matière de Convention Collective de Travail SAS de 1% pour l'année 2005 mais dont l'impact financier n'a été intégré qu'au niveau de la valeur monétaire 2006 et finalement par un contrôle conséquent de la planification et des prestations fournies au lit du client doublé par une gestion prudente des frais directs et indirects. En ajoutant au résultat d'exploitation un résultat financier positif de € 2.258,72 et un résultat exceptionnel positif de € 1.095.445,52 se composant principalement de dons et de subventions, la fondation clôture l'année 2006 avec un résultat excédentaire de € 2.730.687,32.

Perspectives 2007

En 2007, la STËFTUNG HËLLEF DOHEEM se concentrera prioritairement sur l'implémentation des changements relatifs à la loi de l'assurance dépendance, à la convention cadre avec l'Union des Caisses de Maladie, ainsi qu'à la loi relative aux soins palliatifs dont le vote est imminent.

La fondation implémentera une nouvelle approche en gestion de «risk management». La réalisation de cet objectif passera par la détermination d'un profil de risques existants au sein de HËLLEF DOHEEM, la définition d'indicateurs de risques et de performances, l'élaboration de tableaux de bord, et finalement la mise en œuvre d'actions concrètes pour écarter, voire minimiser les risques.

En guise de positionnement futur, la STËFTUNG HËLLEF DOHEEM développera une stratégie novatrice, un processus flexible et vivant, qui se matérialisera par étapes successives et adaptées à un environnement en constante évolution.

Finalement, la fondation consentira davantage d'efforts au développement actif et permanent de la qualité de ses prestations à l'égard des clients.

L'atteinte de ces objectifs ambitieux engagera la fondation à investir résolument dans le développement de ses collaborateurs, tout en restant constamment à leur écoute en tant que vecteurs de la qualité supérieure au quotidien suivant le Leitmotiv «menschlich a kompetent».

Il n'y a pas eu d'événements significatifs survenu après le 31 décembre 2006 qui nécessiterait une modification des comptes annuels ou une information supplémentaire en annexe.

(1) EQUALS: Ergebnisqualitätssicherung

Luxembourg, le 27 mars 2007.

R. Theissen / P.-H. Meyers

Directeur Général / Président

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de STĚFTUNG HĚLLEF DOHEEM, comprenant le bilan au 31 décembre 2006 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de principes et méthodes comptables appropriés; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de STĚFTUNG HĚLLEF DOHEEM, au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

L. Henzig

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en euros)

<i>Actif</i>	<i>Notes</i>	<i>31.12.2006</i>	<i>31.12. 2005</i>
C. Actif immobilisé		3.998.542,23	4.283.341,72
I. Immobilisations incorporelles	2.1,3	347.655,08	314.081,28
2. Concessions, brevets, licences, marques		347.655,08	314.081,28
II. Immobilisations corporelles	2.1,4	3.650.887,15	3.969.260,44
1. Terrains et constructions		816.449,46	837.310,43
2. Installations techniques et machines		96.292,16	133.351,28
3. Autres installations, outillage et machines		2.174.308,11	2.434.761,31
4. Immobilisations corporelles en cours		563.837,42	563.837,42
D. Actif circulant		71.818.833,43	42.026.758,16
II. Créances	2.2	69.855.509,74	41.500.699,63
I. Créances résultant de l'exploitation	5	68.722.199,77	40.580.675,01
4. Autres créances		1.133.309,97	920.024,62

IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		1.963.323,69	526.058,53
E. Comptes de régularisation	11	421.155,18	568.118,21
Total actif:		76.238.530,84	46.878.218,09

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en euros)

<i>Passif</i>	Notes	31.12. 2006	31.12. 2005
A. Fonds propres		7.147.437,85	4.174.168,36
I. Fonds propres - dotation initiale		49.578,70	49.578,70
IV. Réserves		3.839.217,31	4.371.656,66
4. Autres réserves	2,7,7	3.839.217,31	4.371.656,66
V. Résultats reportés	6	11.079,40	11.079,40
VI. Excédent / déficit de l'exercice		2.730.687,32	(532.439,35)
VII. Subventions d'investissement	2,4,8	516.875,12	274.292,95
B. Provisions pour risques et charges		460.250,11	351.307,11
3. Autres provisions	9	460.250,11	351.307,11
C. Dettes	2,3	68.630.842,88	42.352.742,62
2. Dettes envers des établissements de crédit		1.247.567,38	2.222.098,24
4. Dettes sur ventes et prestations de service		64.649.157,32	37.346.557,74
8. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	10	2.734.118,18	2.748.086,64
Total passif:		76.238.530,84	46.878.218,09

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2006

(exprimé en euros)

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
A. Produits d'exploitation		60.758.781,17	55.735.645,84
Ventes de prestations de services		59.287.202,64	53.739.349,30
Subventions d'exploitation	2,6	684.146,88	659.259,69
Reprises sur amortissements et provisions		250.174,98	860.773,71
Autres produits d'exploitation		537.256,67	476.263,14
A'. Charges d'exploitation		(59.125.798,09)	(55.902.575,74)
Autres achats et charges externes		(10.426.633,96)	(9.645.506,78)
Impôts, taies et versements assimilés		(11.187,46)	(16.144,84)
Frais de personnel	12	(46.939.488,18)	(43.121.079,37)
Salaires et traitements		(41.546.190,36)	(38.097.092,58)
Charges sociales		(5.297.082,75)	(4.934.214,89)
Autres frais de personnel		(96.215,07)	(89.771,90)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1.748.488,49)	(3.119.844,75)
Sur immobilisations: dotations aux amortissements		(1.081.422,04)	(1.144.002,67)
Sur actif circulant: dotations aux provisions		(307.928,47)	(1.716.867,10)
Sur risques et charges: dotations aux provisions	9	(359.117,98)	(258.974,98)
Autres charges d'exploitation			
A.-A'. Résultat d'exploitation		1.632.983,08	(166.929,90)
B. Amortissement des subventions d'investissement (reprise)			
C. Produits financiers		51.365,11	36.984,08
Autres intérêts et produits assimilés		51.365,11	36.984,08
C'. Charges financières		(49.106,39)	(14.543,65)
Intérêts et charges assimilées		(49.106,39)	(14.543,65)
C.-C'. Résultat financier		2.258,72	22.440,43
Résultat courant avant impôts		1.635.241,80	(144.489,47)
D. Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires			
Résultat courant après impôts		1.635.241,80	(144.489,47)
E. Produits exceptionnels	2,5,13	1.380.546,06	1.801.388,98
E'. Charges exceptionnelles	14	(285.100,54)	(2.189.338,86)

E.-E'. Résultat exceptionnel	1.095.445,52	(387.949,88)
Total des produits	62.190.692,34	57.574.018,90
Total des charges	(59.460.005,02)	(58.106.458,25)
Excédent / Déficit de l'exercice	2.730.687,32	(532.439,35)

Les notes annexes font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2006

Note 1 - Généralités

La Fondation STĚFTUNG HĚLLEF DOHEEM (ci-après «La Fondation») a été créée le 9 septembre 1999 par:

- la Congrégation des Frères de Charité;
- la Congrégation des Sœurs du Tiers-Ordre Régulier de Notre-Dame du Mont Carmel;
- les Chanoinesses régulières de Saint Augustin de la Congrégation de Notre-Dame;
- la Congrégation des Sœurs de la Doctrine Chrétienne;
- la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde;
- la Congrégation des Sœurs du Pauvre-Enfant Jésus;
- la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Sainte-Elisabeth;
- l'association Aide Familiale - Aide Senior;
- l'association Foyers Seniors.

La Fondation a comme objet la promotion du bien-être psychique, physique et social ainsi que l'autonomie des personnes âgées, dépendantes, malades et / ou handicapées, A cette fin elle promeut, coordonne, assure, gère et organise des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile, des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien. Les statuts de la Fondation STĚFTUNG HĚLLEF DOHEEM ont été approuvés par arrêté grand-ducal du 29 octobre 1999.

La Fondation a repris avec effet au 1^{er} janvier 2000 les activités des associations suivantes:

- le patrimoine net de HĚLLEF DOHEEM KRANKEFLEG a.s.b.l., créée en 1980 par les congrégations religieuses qui dispensaient depuis le XIX^e siècle des aides et des soins à travers le pays principalement dans le cadre de l'assurance maladie, a été transférée entièrement à la Fondation dans le cadre de sa liquidation;
- les associations FOYERS SENIORS a.s.b.l. et AIDE FAMILIALE - AIDE SENIOR a.s.b.l. actives dans le domaine des prestations de soins à domicile dans le cadre de l'assurance dépendance, ont cédé une partie de leurs activités à la Fondation.

La Fondation STĚFTUNG HĚLLEF DOHEEM a conclu des contrats de sous-traitants avec d'autres prestataires intervenant dans le cadre de l'assurance maladie et/ou dans le cadre de l'assurance dépendance. C'est la Fondation qui facture à l'Union des Caisses de Maladie. Conformément aux termes du contrat elle leur reverse leur dû.

Note 2 - Résumé des principales politiques comptables

Certains postes 2005 du bilan et du compte de profits et pertes ont été reclassés, afin de permettre une meilleure comparabilité avec les postes 2006.

Suite au contrat signé entre la Fondation et l'organisme gestionnaire de l'assurance dépendance, la Fondation est tenue de respecter les principales politiques comptables suivantes:

2.1 Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont évalués au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Le prix d'acquisition des actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminué des amortissements calculés de manière à amortir la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée.

En cas de dépréciation durable, les éléments immobilisés dont l'utilisation est ou non limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont extournées lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessées d'exister.

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au prix d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire selon leur durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement sont entre 2 à 4 ans.

Les immobilisations incorporelles en cours ne sont pas amorties.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au coût d'acquisition. A l'exception du terrain qui n'est pas amorti, les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire selon leur durée dévie estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement entre 3 et 10 ans à l'exception des constructions dont la durée d'amortissement est de 50 ans.

Les immobilisations corporelles de faible valeur sont intégralement prises en charge lors de l'acquisition.

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées sur décision du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des risques de non-recouvrement. Les provisions sont déduites des postes d'actif concernés.

Les prestations des sous-traitants relatives à des clients en régime transitoire n'ont pas été comptabilisées. Ces prestations ne seront enregistrées et facturées à l'Union des Caisses de Maladies par la STÉFTUNG HÉLLEF DOHEEM que si les clients obtiennent une décision positive.

2.3 Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur montant de remboursement.

2.4 Subventions d'investissement

Les subventions destinées au financement d'immobilisations sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

2.5 Dons d'exploitation

Les dons sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de la Fondation comme produits exceptionnels.

2.6 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement dans le compte de profits et pertes.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes annuels, est systématiquement affecté aux fonds propres.

2.8 Conversion des soldes en devises

Les opérations conclues en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

L'évolution du compte «Immobilisations incorporelles» est résumée comme suit:

	Immobilisations incorporelles €
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2006	1.075.311,40
Acquisitions et transferts	228.949,69
Cessions et transferts	-
Valeur brute au 31 décembre 2006	<u>1.304.261,09</u>
Amortissements au 1 ^{er} janvier 2006	(761.230,12)
Amortissement de l'année	(195.375,89)
Reprises	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2006	<u>(956.606,01)</u>
Valeur nette au 31 décembre 2006	<u>347.655,08</u>
Valeur nette au 31 décembre 2005	314.081,28

Le compte «Immobilisations incorporelles» est constitué de logiciels informatiques.

Note 4 - Immobilisations corporelles

L'évolution du poste «Immobilisations corporelles» est résumée comme suit:

	Construc- tions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et machines	Acomptes versés sur immobilisations corporelles en cours	Total
	€	€	€	€	€
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2006	1.089.116,40	244.417,75	5.642.094,60	563.837,42	7.539.466,17
Acquisitions et transferts	-	20.511,01	572.229,72	-	592.740,73
Cessions / Désinvestissements	-	(7.600,72)	(31.305,46)	-	(38.906,18)
Valeur brute au 31 décembre 2006	<u>1.089.116,40</u>	<u>257.328,04</u>	<u>6.183.018,86</u>	<u>563.837,42</u>	<u>8.093.300,72</u>
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2006	(251.805,97)	(111.066,47)	(3.207.333,29)	-	(3.570.205,73)
Amortissements de l'année	(20.860,97)	(57.066,07)	(808.139,11)	-	(886.066,15)

Reprises	-	7.096,66	6.761,65	-	13.858,31
Amortissements cumulés au 31 décembre 2006		(272.666,94)	(161.035,88)	(4.008.710,75)	- (4.442.413,57)
Valeur nette au 31 décembre 2006		816.449,46	96.292,16	2.174.308,11	563.837,42 3.650.887,15
Valeur nette au 31 décembre 2005		837.310,43	133.351,28	2.434.761,31	563.837,42 3.969.260,44

Note 5 - Créances résultant de l'exploitation

Le poste «Créances résultant de l'exploitation» s'analyse comme suit au 31 décembre 2006:

	2006
	€
Créances Union des Caisses de Maladie / Ministère de la Famille 2006	42.954.821,37
Créances clients 2006	722.398,89
Autres créances clients (Téléalarme, Foyers)	611.517,80
Créances Union des Caisses de Maladie 2005	25.974.480,43
Créances Ministère de la Famille 2005	297.805,26
Créances clients 2005	18.045,00
Créances Union des Caisses de Maladie 2004	95.690,10
Créances Ministère de la Famille 2004	72.236,49
Provision pour créances douteuses	(2.024.795,57)
Solde net au 31 décembre 2006	<u>68.722.199,77</u>
Solde net au 31 décembre 2005	40.580.675,01

Note 6 - Résultats reportés

Le compte «Résultats reportés» a évolué comme suit:

	2006
	€
Résultats reportés au début de l'exercice	11.079,40
Résultat de l'exercice précédent	(532.439,35)
Apûrement par les autres réserves	532.439,35
Résultats reportés à la fin de l'exercice	<u>11.079,40</u>

Note 7 - Autres réserves

L'évolution du poste «Autres réserves» est résumée comme suit:

	2006
	EURO
Dons d'exploitation à la création	556.430,29
Apport des actifs nets à la création	1.371.939,94
Excédents cumulés années antérieures	2.443.286,43
Déficit 2005	(532.439,35)
Autres réserves à la fin de l'exercice	<u>3.839.217,31</u>

Note 8 - Subventions d'investissement

L'évolution du poste «Subventions d'investissement» est résumée comme suit:

	Subventions 2006
	€
Montant à l'ouverture de l'exercice	274.292,95
Dotations	331.296,31
Amortissement de l'année	(88.714,14)
Valeur nette au 31 décembre 2006	<u>516.875,12</u>
Valeur nette au 31 décembre 2005	274.292,95

Note 9 - Autres provisions

Le poste «Autres provisions» est principalement composé de provisions pour les rétroactivités 2000/2001 des salariés ne travaillant plus au 1^{er} janvier 2006 à la Fondation STËFTUNG HËLLEF DOHEEM suite au nouvel accord de la Convention Collective de Travail du Secteur d'Aide et de Soins et du Secteur Social pour un montant de € 92.332,13, d'une provision pour heures supplémentaires, jours fériés et dimanche pour un montant de € 359.117,98.

Note 10 - Autres dettes

Le poste «Autres dettes» s'analyse comme suit:

	2006	2005
	€	€
Sécurité sociale et dettes envers l'Etat	2.616.619,47	2.481.421,46
Dettes envers le personnel	21.580,71	302.599,96
Dépôts et cautionnements	-	65,22
Autres	95.918,00	-
Total:	2.734.118,18	2.784.086,64

Note 11 - Comptes de régularisation actif

Dans les comptes de régularisation actifs sont enregistrées des charges payées d'avance.

Note 12 - Personnel

La Fondation employait à la fin de l'exercice 1.403 personnes (2005: 1.269) dont 630 ouvriers (2005: 533) et 773 employés (2005: 736).

Note 13 - Produits exceptionnels

Le poste «Produits exceptionnels» se décompose comme suit:

	2006
	€
Revenus liés à des prestations sur les années antérieures	317.789,14
Revenus liés à des ventes d'immobilisations	25.538,36
Autres produits exceptionnels	183.456,98
Quote-part des subventions d'investissement transférée au résultat de l'exercice	240.187,19
Dons, Libéralités reçus	613.574,39
Total:	1.380.546,06

Note 14 - Charges exceptionnelles

Dans le compte «Charges exceptionnelles», la Fondation a enregistré principalement des charges liées à des exercices antérieures mais régularisés durant l'exercice 2006 ainsi que des charges liées à des cessions d'immobilisations.

Note 15 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2006, la Fondation n'a pas alloué aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence.

Note 16 - Engagements financiers hors bilan

Les engagements non encore échus se chiffrent à € 4.526.989,54. Ils sont relatifs à des contrats leasing de 533 voitures pour un montant de € 4.390.705,54 ainsi qu'aux travaux non encore achevés pour la construction de l'immeuble à Mondorf pour un montant de € 136.284,00.

Note 17 - Autres engagements

Les autres engagements sont liés à la gestion des caisses de pourboires des membres du personnel. La politique de la Fondation STEFTUNG HËLLEF DOHEEM est de ne pas autoriser le paiement des pourboires à son personnel. Les pourboires néanmoins reçus sont mis en commun dans des caisses de pourboires destinés au personnel de la Fondation. La Fondation effectue la garde et la gestion. Les montants à la fin de l'année s'élèvent à € 11.084,14.

BUDGET 2007 - CONSOLIDE

(1.1.2007 - 31.12. 2007)

Dépenses	€	Recettes	€
A Frais du personnel	52.680.261,88	A Prestations en relation avec la Sécurité Sociale	59.405.844,63
B Frais de fonctionnement	9.353.763,58	B Autres prestations	2.628.180,83
C Provisions pour créances irrécupérables et autres	0,00		
D Autres dépenses	0,00		
Total des dépenses	62.034.025,46	Total des recettes	62.034.025,46

Référence de publication: 2007081912/2870/402.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03564. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

IFE II, Intermediate Finance Europe II SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.432.

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of June,

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Nicolas Gauzès, avocat, residing in Luxembourg, acting in his capacity as special attorney in fact of the board of directors of IFE II GESTION, a société anonyme, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1392 of 15 December 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-109.767, whose articles of associations have not been amended since this date (the «Manager»), acting in its capacity as sole manager of INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, in abbreviate IFE II, a société en commandite par actions SICAR, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated on 7 July 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 792 of 8 August 2005 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B-109.432, whose articles of associations have been amended for the last time on 26 March 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, n° 1118 of 11 June 2007 (the «Company»).

by virtue of the authority conferred on him by a resolution adopted by the board of directors of the Manager on 21 December 2006 and confirmed by the Chairman of the board of directors of the Manager on 11 June 2007, a copy of which resolution by the board of directors and confirmation the Chairman of the board of directors, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set one hundred eleven million two hundred fifty thousand two hundred euro (EUR 111,250,200.-) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the «Class A Shares»), one thousand five hundred (1,500) class B shares (the «Class B Shares»), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the «Class C Share»), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the «Shares»), each Shares having a nominal value of one hundred (100.-) euro.»

II. That pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million five hundred thousand and one hundred euro (EUR 200,500,100.-) divided into two million (2,000,000) Class A Shares, five thousand (5,000) Class B Shares and one (1) Class C Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. That the board of directors of the Manager, in its meeting of 21 December 2006 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, has decided to issue seven hundred (700) new Class B Shares and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares and has granted authority to and instructed the Chairman of the board of directors of the Manager to finally issue the shares upon confirmation that the subscription funds corresponding to the seven hundred (700) new Class B Shares to be issued have been received by the Company.

IV. That the Chairman of the board of directors confirmed on 11 June 2007 that an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) corresponding to the payment of the nominal value of the seven hundred (700) new Class B Shares, each share with a nominal value one hundred euro (EUR 100.-) per share, to be issued, has been received and is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments, and resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) by the issue of seven hundred (700) new Class B Shares.

V. That as a consequence of the above mentioned issues of shares, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at one hundred eleven million three hundred twenty thousand two hundred euro (EUR 111,320,200.-) divided into one million one hundred eleven thousand and one (1,111,001) class A shares (the «Class A Share»), two thousand two hundred (2,200) class B shares (the «Class B Shares»), which Class A Shares and Class B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C share (the «Class C Share»), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively the «Shares»), each Shares having a nominal value of one hundred (100.-) euro.»

Expenses

The company was incorporated under the law regarding the investment companies in risk capital (SICAR) of June 15th, 2004 and the expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de IFE II GESTION, une société anonyme ayant son siège social 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C n ° 1392 du 15 décembre 2005, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.767, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date (le «Gérant»), agissant en sa qualité de gérant unique de INTERMEDIATE FINANCE EUROPE II SICAR, en abrégé IFE II, une société en commandite par actions SICAR ayant son siège social 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n ° 792 du 8 août 2005 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.432, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois à la date du 26 mars 2007 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, n ° 1118 du 11 juin 2007. (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par la résolution adoptée par le conseil d'administration du Gérant en date du 21 décembre 2006 et confirmée par le Président du conseil d'administration du Gérant le 11 juin 2007, une copie de ladite résolution du conseil d'administration et de la confirmation par le Président du conseil d'administration, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent onze millions deux cent cinquante mille deux cents euros (EUR 111.250.200,-) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A («les Actions de Catégorie A»), mille cinq cents (1.500) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associés Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la société, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent millions cinq cent mille cent euros (EUR 200.500.100,-), divisé en deux millions (2.000.000) d'Actions de Catégorie A, cinq mille (5.000) Actions de Catégorie B et une (1) Action de Catégorie C, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Que le conseil d'administration du gérant, lors de sa réunion du 21 décembre 2006 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé d'émettre sept cent (700) nouvelles Actions de Catégorie B et d'annuler le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société et a conféré pouvoir au Président du conseil d'administration du Gérant et l'a chargé de finalement émettre les actions dès la confirmation de la réception par la Société des fonds correspondant aux sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B.

IV. Que le Président du conseil d'administration a confirmé le 11 juin 2007 qu'un montant de soixante dix mille euros (EUR 70.000,-) correspondant à la libération de la valeur nominale des sept cents (700) nouvelles Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à émettre, a été reçu par la Société et est à la libre disposition de la Société, comme prouvé au notaire instrumentant par présentation des documents concernant lesdits paiements et a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante dix mille euros (EUR 70.000,-) par l'émission de sept cent (700) nouvelles Actions de Catégorie B.

V. Qu'en conséquence des émissions d'actions mentionnées ci-dessus le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent onze millions trois cent vingt mille deux cents euros (EUR 111.320.200,-) divisé en un million cent onze mille une (1.111.001) actions de catégorie A («les Actions de Catégorie A»),

deux mille deux cents (2.200) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions de Catégorie A et de Catégorie B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associés Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).»

Fráis

La société est soumise à la Loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR) et les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, Relation: LAC/2007/14246. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007082484/206/139.

(070090745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Digitalents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 129.444.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Jean-Christophe Chopin, residing at Les Chênes, Chemin des cornillons, 881292 Chambésy (Switzerland), represented by Mr Pierre-Yves Champagnon, employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, by virtue of a proxy given, on June 12th, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name DIGITALENTS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the known creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription-Payment

Thereupon, Jean-Christophe Chopin, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

SOLON DIRECTOR LIMITED, a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, with registered office at Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, registered under the number 108.186 B.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg).

A comparu:

Jean-Christophe Chopin, résident à Les Chênes, Chemin des cornillons, 881292 Chambésy (Suisse),

Ici représenté par Monsieur Pierre-Yves Champagnon, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 12 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DIGITALENTS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est(ont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant, ou, par la signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers identifiés de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Monsieur Jean-Christophe Chopin, prénommé et représenté comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société constituée selon les lois du Commonwealth de Bahamas, ayant son siège social à Suite E-2, Union Court Building, Elizabeth Avenue and Shirley Street, Nassau, Bahamas, enregistrée sous le numéro 108.186 B.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P.-Y. Champagnon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007. LAC/2007/13425. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007082837/220/409.

(070090983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Weather Capital Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juin 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007082527/206/13.

(070090753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Société Financière Château Richelieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.882.

In the year two thousand seven, on the twelfth of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SOCIETE FINANCIERE CHATEAU RICHELIEU S.A., a société anonyme, having its registered office in L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituted by a deed of the undersigned notary, on June 20, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1108 of October 27, 2005. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on July 24, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2009 of October 26, 2006.

The meeting was opened by Joeri Steeman, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Pascoal Da Silva, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The meeting elected as scrutineer Frederik Rob, with professional address in L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 336 shares in circulation, 209 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on April 12, 2007.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

To transfer the Company's registered office from L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu and subsequent amendment of article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the Company's registered office from L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu and subsequently decides to restate the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation pursuant to the above transfer of registered office, which is amended and shall henceforth read as follows:

«The registered office of the company is in Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze juin.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE CHATEAU RICHELIEU S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1108 du 27 octobre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 24 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2009 du 26 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri Steeman, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 336 actions en circulation, 209 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 12 avril 2007.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2 paragraphe premier des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steeman, P. Da Silva, F. Rob, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007. Relation: LAC/2007/13841. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007082916/242/87.

(070091978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Azincour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.120.

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AZINCOUR S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121120, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2352 du 16 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chaque actionnaire ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, à laquelle liste de présence, dressée, signée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer et qui sera conservée à l'étude du notaire instrumentant.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Le président expose et l'assemblée constate:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 15.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 80.000,- à EUR 95.000,- par l'émission de 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Renonciation de l'actionnaire, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à son droit de souscription préférentiel.

3) Souscription des 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune par la société CHARLESTON RIVER S.A., inscrite au Registre de Commerce du Costa Rica sous le numéro 3-101-380691, avec siège social à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par versement en numéraire de EUR 15.000,-.

4) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre vingt quinze mille EUROS (EUR 95.000,-) représenté par trois mille huit cents (3.800) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.».

II) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-) à quatre vingt quinze mille Euros (EUR 95.000,-), par l'émission de six cent (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

L'actionnaire, Monsieur Jean Fell, expert comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, sont souscrites par la société CHARLESTON RIVER S.A., inscrite au Registre de Commerce du Costa Rica sous le numéro 3-101-380691, avec siège social à Costa Rica, San José, Calle 25, Avenida Central, et sont intégralement libérées par cette dernière par un apport en numéraire de quinze mille Euros (EUR 15.000,-).

La somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société AZINCOUR S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5 (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre vingt quinze mille euros (EUR 95.000,-) représenté par trois mille huit cents (3.800) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2007, Relation GRE/2007/2895. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007082518/231/78.

(070090694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47375 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007082300/211/11.

(070090735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Mustang Boch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 127.236.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) SWV II LIMITED S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (RCS Luxembourg N^o B. 127.727), et

2) EAVF MUSTANG S.à r.l., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt (RCS Luxembourg N^o B.127.614)

toutes deux ici représentées par Mr Nicolas Charbonnet employé privé, demeurant professionnellement à 8-10, rue Mathis Hardt, L-1717 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé le 15 juin 2007;

lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquelles comparantes ont déclaré être les associées, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée MUSTANG BOCH établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 127.236

Ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit. Est ainsi compris dans son objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Deuxième résolution

Les associées décident de créer un conseil de gérance avec deux catégories de gérants et en conséquence de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

« **Art. 8.** La Société est gérée par un conseil composé de deux membres au moins, actionnaires ou non, nommés soit en tant que Gérant «A» soit en tant que Gérant «B» avec au moins un Gérant «A» et un Gérant «B» («le Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance sera nommé par les associés lors d'une assemblée générale. Le nombre des Gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

La Société sera engagée envers des parties tierces par la signature conjointe d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B» ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été accordé par une décision d'un Gérant «A» et d'un Gérant «B»»

Troisième résolution

Les associées confirment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

- Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Et nomment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants de catégorie B:

- Monsieur David King, Fund Manager, demeurant professionnellement à 7 Newgate Street, Londres, EC1A 7NX, Royaume-Uni,

- Monsieur Michael Kidd, Finance and Operations Executive, demeurant à L-5433 Niederanven, 28, rue Puert.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Charbonnet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14227. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007082473/206/73.

(070090960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Carthesio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.046.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47591 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007082314/211/11.

(070091175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Casanli, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.153.

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Casanli, ayant son siège social à 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le ministère du notaire soussigné le 24 mai 2007 en voie de publication, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 128 153.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Nicolas (CREDIT AGRICOLE S.A.) Responsable Gestion Financière CASA Paris.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Dubois (NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS) Membre du Comité Exécutif IXIS CIB Paris et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Valentini (CACEIS LUXEMBOURG) Secrétaire Général CACEIS BANK LUXEMBOURG.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 3.999.969.000,- (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 4.000.000.000,- (quatre milliards euros) par émission de 39.999.690 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

2.- Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission par NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS et par CREDIT AGRICOLE S.A, et acceptation de la libération à concurrence d'un montant de 1.000.000.000,- (un milliard euros) par apports en espèces.

3.- Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4.- Allocation de la prime d'émission pour un montant de EUR 399.996.900,- (trois cent quatre-vingt dix neuf millions neuf cent quatre-vingt seize mille neuf cent euros) à la réserve légale.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.999.969.000,- (trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros) à EUR 4.000.000.000,- (quatre milliards euros) par l'émission de 39.999.690 (trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS et CREDIT AGRICOLE S.A. à la souscription de 19.999.845 actions nouvelles chacune:

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS, prénommée, représentée par Monsieur Alain Devresse, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 19.999.845 (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante-cinq) actions nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, les libérer en numéraire à concurrence d'un montant de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions euros), et payer une prime d'émission d'un montant total de EUR 199.998.450,- (cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-huit mille quatre cent cinquante euros).

Ensuite CREDIT AGRICOLE S.A., prénommée, représentée par Monsieur Olivier Nicolas, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 19.999.845 (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante-cinq) actions nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, les libérer en numéraire à concurrence d'un montant de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions euros), et payer une prime d'émission d'un montant total de EUR 199.998.450,- (cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-huit mille quatre cent cinquante euros).

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.399.996.900,- (un milliard trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt seize mille neuf cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.**

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 4.000.000.000,- (quatre milliards euros), représenté par 40.000.000,- (quarante millions) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de doter la réserve légale d'un montant de EUR 399.996.900,- (trois cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cents euros) par allocation de la prime d'émission versée par NATIXIS Luxembourg Investissements et par CREDIT AGRICOLE S.A., pour la porter à EUR 400.000.000,- (quatre cent millions euros), soit dix pour cent du montant du capital social.

Demande d'enregistrement au droit fixe spécial

Compte tenu du fait que la Société fait expressément référence dans ses statuts aux dispositions de la loi du 22 mars 2004, elle requiert l'application des dispositions de l'Article 51. (1) de cette loi qui stipule que par dérogation à la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, le droit sur les apports nouveaux à un organisme régi par la dite loi est liquidé à un droit fixe dont le montant sera déterminé pour chaque type d'opération imposable sans que ce montant ne puisse dépasser mille deux cent cinquante euros.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Nicolas, L. Dubois, J.-P. Valentini, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 10 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7909. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007082523/272/97.

(070090670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

FGE, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 111.423.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 27. April 2007

Es wurde beschlossen:

1) den Rücktritt von Herrn Lothar E. Weber, mit sofortiger Wirkung, als Verwaltungsratsdelegierter, anzunehmen. Herr Weber bleibt einfaches Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Herr Lothar E. Weber ist wohnhaft in D-53604 Bad Honnef, Bahnhofstr. 6.

2) Herrn Joseph Faymonville, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, Prümer Straße, 8, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

3) Herrn Joseph Faymonville, vorbenannt, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Diese Beschlüsse wurden einstimmig gefasst.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Juni 2007.

Für FGE S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007082622/667/24.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2007, réf. DSO-CF00097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 11.937.

—
EXTRAIT

Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, la société sera entièrement engagée par une signature de classe A.

Pour les signatures de classe B, la société sera engagée par une signature pour les actes suivants:

- communication d'informations par correspondance courante
- divers certificats et documents sur les impôts
- confirmations de transactions

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2007, les personnes suivantes ont été confirmées sur la liste des signatures autorisées de classe A:

- Monsieur Hiroaki Harada, Managing Director
- Monsieur Hiroshi Naruse, Executive Vice-President
- Monsieur Akihiro Kanayasu, Executive Vice-President
- Monsieur Masahiko Tanibu, Senior Vice-President & Manager
- Monsieur Akio Iida, Senior Vice-President & Manager
- Monsieur Hiroshi Ishihara, Senior Vice-President & Manager
- Monsieur Atsuo Kozuki, Senior Vice-President & Manager
- Monsieur Gilles Bastendorff, Vice-President & Manager
- Madame Marianne Boewinger, Vice-President & Manager
- Monsieur Laurent Drees, Vice-President & Manager
- Monsieur Robert Gaïa, Vice-President & Manager
- Madame Atsuko Goda, Vice-President & Manager
- Madame Agueda Palluca, Vice-President & Manager
- Monsieur Alain Schanen, Vice-President & Manager
- Monsieur Marc Schmit, Vice-President & Manager
- Monsieur Yvan Van Humbeeck, Vice-President & Manager
- Monsieur Frank Asztalos, Vice-President & Manager

Sur la liste des signatures autorisées de classe B:

- Monsieur Patrick Glodt, Vice-President & Deputy Manager
- Monsieur Ko Terawaki, Vice-President & Deputy Manager
- Madame Marie-Françoise Van Schil, Vice-President & Deputy Manager
- Monsieur Vincent de Smet, Vice-President & Compliance Officer
- Monsieur Tsunehisa Shimoda, Vice-President
- Monsieur Bruno Dani, Vice-President
- Monsieur Guy Gillet, Vice-President
- Monsieur Xavier Guehl, Vice-President
- Madame Maria Janeiro, Vice-President
- Madame Keiko Kojima, Vice-President
- Mlle Arlette Liebl, Vice-President
- Monsieur Valention Marochi, Vice-President
- Monsieur Pascal Parmentier, Vice-President
- Monsieur Tsunehisa Shimoda, Vice-President

- Mlle Chizu Takenaka, Vice-Président
- Monsieur Tomohito Tamai, Vice-Président
- Monsieur Shinichiro Ueda, Vice-Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007081186/2173/56.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02214. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070089639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

DH Real Estate Iso S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.590.

Le bilan pour la période du 2 octobre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080782/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01784. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070088490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.723.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'actionnaire unique de la Société en date du 31 mai 2007

(1) que le siège social de la société est transféré du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;

(2) l'actionnaire unique a accepté la démission de Messieurs Raymond Melchers, Mario Seris, et Gregor Bucher de leur poste d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2007;

(3) Monsieur Richard Williams, né le 17 février 1968 à Bridgend, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle la Longue Maison, rue des Bailleuls, St Andrew, Guernesey, GY6 8XB, Royaume-Uni, Monsieur Steven Smith, né le 24 juin 1959 à Truro, Cornouailles, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Hawkesbury, Braye du Val, St Sampson, Guernesey GY2 4RB, Royaume-Uni, et la société CPC GROUP LIMITED ayant son siège à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernesey, GY1 3HB, Royaume-Uni, représentée par Monsieur Christian Candy, né le 31 juillet 1974 à Wimbledon, Londres ayant pour adresse professionnelle Belle Epoque, 17 rue d'Ostende, Monaco, MC 98000;

(4) l'actionnaire unique a décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de KPMG en date du 31 mai 2007;

(5) l'actionnaire unique a décidé de nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE ayant son siège à 5-11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes à partir du 31 mai 2007 et pour une durée indéterminée, en remplacement de KPMG, ayant son siège à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082097/1092/31.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04202. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070090169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.471.

In the year two thousand seven, on the sixth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the name of CHAMANIN S.A., by a notarial deed on October 20, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 301, of April 25, 2001, the articles of which having been amended pursuant to a notarial deed on December 28, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number numéro 664 of August 22, 2001 and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 29, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 510 on April 2, 2007.

The meeting was opened by Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (B), being in the chair, who appointed as secretary Mr Guy Decker, private employee, residing in Gosseldange.

The meeting elected as scrutineer Mr Djamel Bouzemarene, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by an amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred and forty-nine thousand euro (249,000.- EUR) to two hundred and seventy-nine thousand euro (279,000.- EUR) by the issuing of three thousand (3,000) new Class J shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing Class J shares.

2. Waiver by the existing shareholders EMERALD FIRST LAYER «A», EMERALD FIRST LAYER «C», EMERALD FIRST LAYER «D», EMERALD FIRST LAYER «E», EMERALD FIRST LAYER «F», EMERALD FIRST LAYER «G», EMERALD FIRST LAYER «H» and EMERALD FIRST LAYER «I» of their preferential subscription right.

3. Subscriptions and full payment of the 3,000 Class J shares by EMERALD FIRST LAYER «J» S.A.

4. Subsequent modification of the articles of association.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital by an amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR) to bring it from its present amount of two hundred and forty-nine thousand euro (249,000.- EUR) to the amount of two hundred and seventy-nine thousand euro (279,000.- EUR) by the issuing of three thousand (3,000) new Class J shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing Class J shares.

Second resolution

The general meeting, having acknowledged that the existing shareholders waived, totally or partially, their preferential subscription rights, decides to admit to the subscription of the three thousand (3,000) new Class J shares, the company EMERALD FIRST LAYER «J» S.A. having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Subscription - Payment

Thereupon, the company EMERALD FIRST LAYER «J» S.A., prenamed, here represented by Mr Djamel Bouzemarene prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on June 3, 2007, the said proxy, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities,

declared to subscribe to the three thousand (3,000) new Class J shares and to have them fully paid up by contribution in cash of an amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR).

The amount of thirty thousand euro (30,000.- EUR) is at the disposal of the company;

proof of the payment has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The share capital of the Company is set at two hundred and seventy-nine thousand euro (279,000.- EUR) divided into twenty-seven thousand nine hundred (27,900) shares with a par value of ten (10) euro each. The shares are all entirely paid-up, and are divided into ten (10) different classes indicated, respectively, by the letters «A», «C», «D» until «J». Of all classes of shares a hundred shares are issued, with the exception of the «A», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I» and «J» classes, of which 3,100 shares per class are issued. The rights and obligations attached to the different classes of shares are governed by Article 5 below.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred fifty euro (1,750.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMERALD ADVISORY SERVICES AND EQUITY INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de CHAMANIN S.A., suivant acte notarié du 20 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 301 du 25 avril 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés du 28 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 664 du 22 août 2001, suivant acte notarié du 26 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 724 du 5 septembre 2001 modifié suivant acte du notaire soussigné du 2 juin 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 26 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 510 du 2 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B), qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Decker, employé privé, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Djamel Bouzemaarene, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social du montant de trente mille euros (30.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-neuf mille euros (249.000.- EUR) au montant de deux cent soixante-dix neuf mille euros (279.000.- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de Classe J, d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de Classe J existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels EMERALD FIRST LAYER «A», EMERALD FIRST LAYER «C» et EMERALD FIRST LAYER «D», EMERALD FIRST LAYER «E», EMERALD FIRST LAYER «F», EMERALD FIRST LAYER «G», EMERALD FIRST LAYER «H» et EMERALD FIRST LAYER «I» à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription aux 3.000 actions de Classe J par EMERALD FIRST LAYER «J» S.A.

4. Modification subséquente des articles des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de trente mille euros (30.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-neuf mille euros (249.000,- EUR) au montant de deux cent soixante-dix mille euros (279.000,- EUR) par l'émission de trois mille (3.000) nouvelles actions de Classe J, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions de Classe J existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant renoncé partiellement ou totalement à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des trois mille (3.000) actions de Classe J nouvelles par la société EMERALD FIRST LAYER «J» S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Souscription et libération

Est alors intervenue aux présentes:

la société EMERALD FIRST LAYER «J» S.A., prénommée,

ici représentée par Monsieur Djamel Bouzemaarene prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 juin 2007,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle société déclare souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles de Classe J et les libérer entièrement par un apport en espèce d'un montant de trente mille euros (30.000,-EUR).

Le montant de trente mille euros (30.000,- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital de la Société est fixé à deux cent soixante-dix neuf mille euros (279.000,- EUR), divisé en vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune. Les actions sont entièrement libérées et sont divisées en dix (10) classes différentes identifiées par les lettres «A», «C», «D», «E» jusqu'à «J». Cent actions de toutes les classes d'actions sont émises, à l'exception de celles des classes «A», «C», «D» et «E», «F», «G», «H», «I», et «J», pour lesquelles 3.100 actions par classe sont émises. Les droits et obligations se rapportant aux différentes classes d'actions sont régis par l'article 5 ci-dessous.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, G. Decker, D. Bouzemaarene, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. LAC/2007/12728. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007082914/220/161.

(070091752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007081835/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02134. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070089817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

ID & A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9371 Gilsdorf, 22, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 96.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2007.

Pour la gérance

FIDUCIAIRE DMD S. à r.l.

Conseils comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2007082082/808/16.

Enregistré à Diekirch, le 15 juin 2007, réf. DSO-CF00116. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070090326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

PICME Holding S.A., Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 70.841.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2007

1. Les démissions des sociétés LOUV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MILLENIUM GLOBAL ASSETS LIMITED avec siège social au 43/45 La Motte Street, St-Helier, JE4 8SD Jersey, de leurs mandats d'Administrateur, sont acceptées.

2. Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Stéphane Baert, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme

PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A. en abrégé PICME HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007082974/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007082201/239/12.

(070091030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Le bilan de 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082211/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04968. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Le bilan de 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082225/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02666. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070090701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Immobilière de Contern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.698.

Le bilan de 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082229/1852/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02664. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070090700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sitma Machinery International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 61.985.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration du 14 février 2007

1) La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 20 juillet 2006, pour un mandat d'une durée de

2 ans, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant au Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Statutaire 2008 conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915.

2) La société EFFIGI S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-107313, nommée administrateur en date du 20 juillet 2006, pour un mandat d'une durée de 2 ans, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962, diplômé D.E.S.S., demeurant au Luxembourg comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Statutaire 2008 conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915.

3) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Lamberto Tassi, né le 7 juillet 1934, résidant professionnellement au 1927 Via Vignolese, I-41057 Spilamberto, Italie est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2008.

Pour SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2007082977/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00720. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070091696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

S.E.P.D.I. S.A., Société Européenne de Promotion et de Développement Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15-17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.045.

Le bilan de 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007082247/1852/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02647. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070090679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Private Equity Selection International (PESI)2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant la réception des présents.

L'Assemblée a été ouverte à 9.15 heures et est présidée par Madame Antoinette Farese, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle Vaudémont, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

I.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «ICG»

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2007 une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 959 Actions de catégorie «ICG» au prix de 10,13 € la pièce soit un total de 9.714,67 €.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie «ICG» rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

ICG MEZZANINE FUND 2003

	PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 1		PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 1	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
Actions de catégorie ICG	682	6.908,66 €	277	2.806,01 €

II.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «P4»

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2007 une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 9.526 Actions de catégorie «P4» au prix de 7,40 € la pièce soit un total de 70.492,40 €.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie «P4» rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

PAI EUROPE IV LP

	PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2		PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2		PRIVATE EQUITY SELECTION INDI- VIDUALS N ° 2		PREDICA 2005	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
Actions de catégorie P4	1.253	9.272,20€	857	6.341,80€	88	651,20€	7.328	54.227,20€

III.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «CVC»

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2007 une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 5.967 Actions de catégorie «CVC» au prix de 13,66 € la pièce soit un total de 81.509,22 €.

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie «CVC» rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV-A LP

	PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2		PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2		PRIVATE EQUITY SELECTION INDI- VIDUALS N ° 2		PREDICA 2005	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
Actions de catégorie CVC	680	9.288,80€	465	6.351,90€	48	655,68€	4.774	65.212,84€

IV.- Modifications statutaires

Suite aux réductions de capital susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A. comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 943.650 (neuf cent quarante-trois mille six cent cinquante euros), représenté par 94.365 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-cinq) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 21.353 (vingt-et-un mille trois cent cinquante-trois) actions de catégorie «ICG»;
- 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions de catégorie «SE»;
- 1.921 (mille neuf cent vingt-et-un) actions de catégorie «Sand V»;
- 2.049 (deux mille quarante-neuf) actions de catégorie «Sand Co»;

- 8.036 (huit mille trente-six) actions de catégorie «P4»;
 - 26.719 (vingt-six mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie «CVC»;
 - 4.118 (quatre mille cent dix-huit) actions de catégorie «ALT»;
 - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
 - 5.698 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 9.590,- EUR (neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.108.170,- EUR (un million cent huit mille cent soixante-dix euros) à un montant de 1.098.580,- EUR (un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingts euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 959 (neuf cent cinquante-neuf) actions de catégorie «ICG», chacune d'une valeur nominale de 10,-EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «ICG» au prix de 10,13 EUR (dix virgule treize euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 1: 682 actions de catégorie «ICG».
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 1: 277 actions de catégorie «ICG».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 95.260,- EUR (quatre-vingt quinze mille deux cent soixante euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.098.580,- EUR (un million quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent quatre-vingts euros) à un montant de 1.003.320,- EUR (un million trois mille trois cent vingt euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 9.526 (neuf mille cinq cent vingt-six) actions de catégorie «P4», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «P4» au prix de 7,40 EUR (sept virgule quarante euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2 compartiment 1: 1253 actions de catégorie «P4».
- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2 compartiment 2: 857 actions de catégorie «P4».
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 2 : 88 actions de catégorie «P4».
- PREDICA 2005: 7.328 actions de catégorie «P4».

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 59.670,- EUR (cinquante neuf mille six cent soixante-dix euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.003.320,- EUR (un million trois mille trois cent vingt euros) à un montant de 943.650,- EUR (neuf cent quarante trois mille six cent cinquante), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 5.967 (cinq mille neuf cent soixante-sept) actions de catégorie «CVC», chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie «CVC» au prix de 13,66 EUR (treize virgule soixante-six euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2 compartiment 1: 680 actions de catégorie «CVC».
- PRIVATE EQUITY SELECTION n ° 2 compartiment 2: 465 actions de catégorie «CVC».
- PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS n ° 2: 48 actions de catégorie «CVC».
- PREDICA 2005: 4.774 actions de catégorie «CVC»;

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Quatrième résolution

Suite aux réductions de capital sus-mentionnées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 943.650,- (neuf cent quarante-trois mille six cent cinquante euros), représenté par 94.365 (quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-cinq) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf actions de souscription initiale;
- 21.353 (vingt-et-un mille trois cent cinquante-trois) actions de catégorie «ICG»;
- 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions de catégorie «SE»;
- 1.921 (mille neuf cent vingt-un) actions de catégorie «Sand V»;
- 2.049 (deux mille quarante-neuf actions de catégorie «Sand Co»;

- 8.036 (huit mille trente-six) actions de catégorie «P4»;
 - 26.719 (vingt-six mille sept cent dix-neuf actions de catégorie «CVC»;
 - 4.118 (quatre mille cent dix-huit) actions de catégorie «ALT»;
 - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
 - 5.698 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Farese, C. Vaudemont, J.-M. Servais, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14221. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007082479/206/155.

(070090771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Fairway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 103.591.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de FAIRWAY S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007082259/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01492. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Schroder Property Investment Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.436.

Le siège social de SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT GmbH, en sa fonction d'Associé de SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., a été transféré au 7 Wilhelmstrasse, D-65185 Wiesbaden, Allemagne.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007082980/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02761B. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Caleche Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.996.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour CALECHE HOLDING S.A.

E. Magrini

Administrateur

Référence de publication: 2007082486/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03393. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070090442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Asian Capital Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 43.100.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 30 avril 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur Dean Lush, demeurant professionnellement à ROTHSCHILD PRIVATE MANAGEMENT LTD, 1, King William Street, EC4N 7AR, London United Kingdom, en tant qu'Administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008 en remplacement de Monsieur Michel Arni démissionnant en date du 3 novembre 2006.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Pim Mol, demeurant professionnellement à FORTIS PRIVATE BANKING, Prins Bernardplein 200, NL-1000 AG Amsterdam, The Netherlands, en tant qu'Administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. John Alexander
- M. Richard Katz
- M. Marc Pereire
- M. Sylvain Roditi

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur John Alexander, LCF EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT LTD, London

Administrateurs:

- Monsieur Richard Katz, Chairman or Director of several investments funds, London.
- Monsieur Dean Lush, ROTHSCHILD PRIVATE MANAGEMENT LTD, London
- Monsieur Pim Mol, FORTIS PRIVATE BANKING, Amsterdam
- Monsieur Marc Pereire, MIRABAUD PEREIRE HOLDINGS LTD, London.
- Monsieur Sylvain Roditi, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A, Genève.

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

E. Claude / F. Nilles

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007083012/1183/40.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Private Equity Selection International (PESI)2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

Mademoiselle Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur Jean-Marc Servais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B numéro 84135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2007, en voie publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décisions du conseil d'administration ci-après relatées.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverses décisions prises en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisé en conséquence sept augmentations de capital autorisées, à savoir:

1) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 13 avril 2007, à concurrence de 950,- EUR (neuf cent cinquante Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.031.000,- EUR (un million trente-et-un mille Euros) à un montant de 1.031.950,- EUR (un million trente-et-un mille neuf cent cinquante Euros) par la création de 95 (quatre-vingt-quinze) actions nouvelles de catégorie «SAND V», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 68 (soixante-huit) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 27 (vingt-sept) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

2) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 13 avril 2007, à concurrence de 1.900,- EUR (mille neuf cents Euros) pour porter le capital de 1.031.950,- EUR (un million trente-et-un mille neuf cent cinquante Euros) à un montant de 1.033.850,- EUR (un million trente-trois mille huit cent cinquante Euros) par la création de 190 (cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles de catégorie «SAND Co», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 135 (cent trente-cinq) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 55 (cinquante-cinq) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

3) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 10 mai 2007, à concurrence de 15.200,- EUR (quinze mille deux cents Euros) pour porter le capital de 1.033.850,- EUR (un million trente-trois mille huit cent cinquante Euros) à un montant de 1.049.050,- EUR (un million quarante-neuf mille cinquante Euros) par la création de 1.520 (mille cinq cent vingt) actions nouvelles de catégorie «TAND» d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 1.520 (mille cinq cent vingt) actions souscrites par PREDICA 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

4) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 10 mai 2007, à concurrence de 39.020,- EUR (trente-neuf mille vingt Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.049.050,- EUR (un million quarante-neuf mille cinquante Euros) à un montant de 1.088.070,- EUR (un million quatre-vingt-huit mille soixante-dix Euros) par la création de 3.902 (trois mille neuf cent deux) actions nouvelles de catégorie «CVC», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 445 (quatre cent quarante-cinq) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 305 (trois cent cinq) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION N ° 2 COMPARTIMENT 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 32 (trente-deux) actions souscrites par PRIVATE EQUITY SELECTION INDIVIDUALS N ° 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

- 3.120 (trois mille cent vingt) actions souscrites par PREDICA 2005, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

5) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 15 mai 2007, à concurrence de 4.480,- EUR (quatre mille quatre cent quatre-vingt Euros) pour porter la capital de son montant actuel de 1.088.070,- EUR (un million quatre-vingt-huit mille soixante-dix Euros) à un montant de 1.092.550,- EUR (un million quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante Euros) par la création de 448 (quatre cent quarante-huit) actions nouvelles de catégorie «ALT» d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 448 (quatre cent quarante-huit) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

6) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 23 mai 2007, à concurrence de 2.080,- EUR (deux mille quatre-vingt Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.092.550,- EUR (un million quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante Euros) à un montant de 1.094.630,- EUR (un million quatre-vingt-quatorze mille six cent trente Euros) par la création de 208 (deux cent huit) actions nouvelles de catégorie «ALT» d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 208 (deux cent huit) actions souscrites par PREDICA 2006, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français.

7) en exécution des décisions prises lors de sa réunion du 18 juin 2007, à concurrence de 13.540,- EUR (treize mille cinq cent quarante Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 1.094.630,- EUR (un million quatre-vingt-quatorze mille six cent trente Euros) à un montant de 1.108.170,- EUR (un million cent huit mille cent soixante-dix Euros) par la création de 1.354 (mille trois cent cinquante-quatre) actions nouvelles de catégorie «TAND», d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune donnant les mêmes droits que les actions anciennes,

toutes souscrites suite à conversions par les actionnaires suivants:

- 1.354 (mille trois cent cinquante-quatre) actions souscrites par PREDICA 2007, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français. Des extraits des procès-verbaux desdites réunions, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 77.170,- EUR (soixante-dix-sept mille cent soixante-dix euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 1.108.170,- EUR (un million cent-huit mille cent soixante-dix Euros), représenté par 110.817 (cent dix mille huit cent dix-sept) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
 - 22.312 (vingt-deux mille trois cent douze) actions de catégorie «ICG»;
 - 2.495 (deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions de catégorie «SE»;
 - 1.921 (mille neuf cent vingt-et-un) actions de catégorie «Sand V»;
 - 2.049 (deux mille quarante-neuf) actions de catégorie «Sand Co»;
 - 17.562 (dix-sept mille cinq cent soixante-deux) actions de catégorie «P4»;
 - 32.686 (trente-deux mille six cent quatre-vingt-six) actions de catégorie «CVC»;
 - 4.118 (quatre mille cent dix-huit) actions de catégorie «ALT»;
 - 20.427 (vingt mille quatre cent vingt-sept) actions de catégorie «NOR»;
 - 5.698 (cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions de catégorie «TAND»
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.050,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Vaudemont, J.-M. Servais, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, LAC/2007/14221. — Reçu 771,70 euros.

Le Receveur (signé): F.Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 10 juillet 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007082480/206/130.

(070090771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

TINOC société anonyme holding (en liquidation).

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 103.159.

Le bilan au 16 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Lutgen

Administrateur

Référence de publication: 2007082267/268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02971. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Sofair International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007082260/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06922. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070091190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.